

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 18 Janvier 1898

**NOUVELLES LOCALES**

Le nouveau cahier des charges de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, arrêté conformément au vote de l'assemblée générale des actionnaires, présidée par M. Camille Blanc, le 11 janvier courant, a été signé le 16 par S. Exc. le Gouverneur Général, M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration et M. Borrier, Directeur Général de cette Société.

D'importants travaux vont être entrepris très prochainement dans la Principauté.

On sait que depuis un certain temps déjà la création d'un boulevard reliant le pont de Sainte-Dévote à l'Observatoire, par la partie supérieure de l'hémicycle dominant la rade, a été ordonnée, et elle va entrer dans la période d'exécution. L'élargissement de l'avenue de Monte Carlo va également être bientôt un fait accompli.

D'autre part, le Prince, dont la sollicitude veille sans cesse sur Son pays, a décidé la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, doté de tous les perfectionnements modernes. Par les soins de la Société des Bains, les travaux d'une usine pour l'incinération des balayures à Fontvieille marchent avec rapidité ; ceux de refoulement des égouts de la Condamine, qui constituent un progrès sanitaire des plus appréciés, sont en cours d'exécution ; il est également question de l'établissement d'une jetée qui donnera toute sécurité au port de Monaco, et ce dernier projet va être soumis à l'étude des ingénieurs.

En portant ces nouvelles à la connaissance de nos lecteurs, nous sommes persuadé qu'elles seront accueillies avec la plus vive gratitude par la population tout entière.

Les opérations du recensement quinquennal de la population dans la Principauté ont commencé hier 17 janvier.

**ECLIPSE TOTALE DE SOLEIL**

Cette éclipse, invisible chez nous, commencera le samedi 22 janvier à 4 heures 55 matin des horloges de Paris, au tiers de l'Afrique intérieure à partir de la côte occidentale, un peu au-dessus de l'équateur.

Elle commencera à être totale à 5 heures 58, au Nord de Libreville, mais à une assez grande distance, un millier de kilomètres. La totalité marchera alors à l'Est sur une ligne qui passera par l'Afrique centrale pour en sortir vers le cap Assouad vers 6 heures 37. Traversant alors la mer d'Oman, elle abordera l'Indhoustan vers 8 heures 7, près de Bombay et remontera ensuite dans l'Asie centrale, passant dans le massif de l'Himalaya vers 8 heures 40. C'est un peu avant d'arriver en Asie que la totalité aura le plus de durée,

2 minutes 26 secondes ; à Bombay, ce sera encore 2 minutes 8 secondes.

En dehors de cette ligne, l'éclipse sera visible comme éclipse partielle, au Nord, jusqu'à Bassade, Guinée supérieure, Tombouctou, Tafilet du Maroc, Oran d'Algérie, les îles Baléares, Marseille, Strasbourg, pointe Sud-Ouest de Suède, détroit et mer de Kara, pays des Samoyèdes, la Daourie, milieu de la Mantchourie, Sud du Japon. Au Sud, jusqu'à la baie aux Baleines sur la côte occidentale d'Afrique, les pays des Cafres, bien au Sud, de Madagascar, un tiers Sud de Sumatra, Nord de Bornéo, milieu des îles Philippines.

Le milieu de l'éclipse arrive à 7 h. 47 matin de Paris, dans la mer d'Oman.

L'éclipse totale finit à 8 h. 59 au Nord-Ouest de la mer Jaune, et le dernier contact de la Lune et du Soleil se produit à 10 h. 2, en Chine, à peu près à égale distance au Nord-Ouest de Canton et au Sud-Ouest de Hong-Kong.

Dimanche soir, quelques marins de l'Eros, le beau yacht de M. le baron Arthur de Rothschild en ce moment dans notre port, s'étaient arrêtés au cabaret de l'Union des Amis, tenu par un nommé Brice, route de Nice, à Saint-Antoine, territoire de la Turbie ; vers 9 heures et demie, comme ils se levaient pour quitter cet établissement, l'un d'eux, Pierre-Marie Robin, âgé de 26 ans, natif de Treburden (Côtes-du-Nord), voulant dit-on enjamber une fenêtre qu'il ne savait pas aussi élevée, tomba dans le vide d'une hauteur d'environ 7 mètres, la tête sur une pierre d'angle. On le releva baignant dans son sang. M. le docteur Bonelli, qu'on alla chercher aussitôt ainsi que les gendarmes français du Carnier, ne put, malgré ses soins, que constater sa mort. Robin rendait le dernier soupir quelques instants après l'arrivée du médecin. M. Dejoie, capitaine de l'Eros, et ses officiers se sont transportés sur les lieux où l'on procédait à l'enquête d'usage ; les marins du yacht ont, toute la journée d'hier, veillé leur malheureux camarade qui sera inhumé à Monaco aujourd'hui.

TÉLÉPHONE. — M. Féolde, commerçant, rue Grimaldi ;

M. le docteur Fagge, villa de la Porte-Rouge ; M. Giaume, boucher, rue Caroline, sont reliés depuis la semaine dernière au réseau téléphonique monégasque.

C'est un succès de fou rire qu'ont remporté samedi dernier, au théâtre, dans le *Truc de Séraphin*, MM. Baron, Leuret, Coulangue, Baudhuin, Garnieri, Levallois, M<sup>mes</sup> Angèle, Mathilde, Doriel et *tutti quanti*. Ces excellents artistes ont enlevé avec une verve de meilleur aloi l'amusante comédie-vaudeville de MM. Mars et Devallières.

Le 2<sup>e</sup> Concert International (musique italienne) avait attiré, dimanche, une foule énorme. L'éminent chef d'orchestre, M. Vigna, a été l'objet des plus chaleureuses ovations.

Jeudi 20 Janvier 1898, à 2 h. et demie

**8<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE**

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
 sous la direction de M. Léon JEHIN  
 avec le concours de M<sup>lle</sup> GALEOTTI, pianiste  
 et des chœurs du Théâtre  
 Chef des chœurs : M. SYLVIO LAZZARI

- Antar, symphonie n° 2 ..... Rimsky Korsakow.
  - A. Adagio molto, allegro con brio.
  - B. Andante cantabile con moto.
  - c. Minuetto, allegro molto vivace.
  - d. Adagio, allegro molto vivace.
- Concerto en sol mineur ..... Saint-Saëns.  
 Mademoiselle GALEOTTI.
- Prélude de *Tristan et Yseult* ..... Wagner.
- A. *Toccatto*, en do mineur ..... Rheinberger.
- B. *Nocturne*, en mi ..... Chopin.
- c. *Scherzo* en si bémol .....  
 Mademoiselle GALEOTTI.
- A. *Ave Maria*, motet à quatre voix. G.-P. da Palestrina  
 Par les chœurs.
- B. *Zigeunerleben* (Vie des Tziganes). R. Schumann.  
 Chœurs et orchestre.
- Marche Hongroise de la *Damnation*  
*de Faust* ..... Berlioz.  
 Légende dramatique en 4 parties.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

La Société des Régates de Monaco nous communique l'avant-programme des régates internationales qui auront lieu sous le haut patronage de S. A. S. le Prince :

Première journée — Dimanche 20 mars, à midi

**LA VOILE**

Septième série. — *Prix de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>* (yachts au-dessus de 20 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 1,500 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 800 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 400 fr. et une médaille bronze.

Sixième série. — *Prix de S. A. S. le Prince Héritaire* (yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 800 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 400 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 200 fr. et une médaille bronze.

Cinquième série. — *Prix de l'Union des Yachts Français* (yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 600 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 300 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 150 fr. et une médaille bronze.

Quatrième série. — *Prix de Monte Carlo* (yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 400 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 200 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 100 fr. et une médaille bronze.

Troisième série. — *Prix de la Colonie Française* (yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 200 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 100 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 75 fr. et une médaille bronze.

Deuxième série. — *Prix de la Colonie Anglaise* (yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux). — Au 1<sup>er</sup>, 150 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 100 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 75 fr. et une médaille bronze.

Première série. — *Prix de la Colonie Italienne* (yachts n'excédant pas 1 tonneau). — Au 1<sup>er</sup>, 150 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 100 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 75 fr. et une médaille bronze ; au 4<sup>e</sup>, 50 fr. et une médaille bronze.

Séries embarcations de plaisance (1<sup>re</sup> classe). — *Prix des Spélugues* (yachts n'excédant pas 2 tonneaux, 6 m. 25 maximum). — Au 1<sup>er</sup>, 125 fr. et une médaille vermeil ; au 2<sup>e</sup>, 75 fr. et une médaille argent ; au 3<sup>e</sup>, 50 fr. et une médaille bronze.

Deuxième classe. — *Prix des Révoires*, sans allégeance (embarcations de plaisance, voile à tiers, Saint-Pierre, liberté de foc, 5 m. 50 maximum). — Au 1<sup>er</sup>, 100 fr. et une médaille argent ; au 2<sup>e</sup>, 75 fr. et une médaille bronze ; au 3<sup>e</sup>, 50 fr. et une médaille bronze ; au 4<sup>e</sup>, 25 fr. et une médaille bronze.

**L'AVIRON**

Baleinières, berrons, bateaux de pêche, youyous, chaloupes de commerce et bateaux plats.

Deuxième journée — *Mardi 22 mars, à 9 h. du matin*

*Course croisière de Monaco à Menton (aller et retour), ouverte à tous les yachts ayant pris part aux courses de la première journée :*

*Première série (yachts au-dessus de 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, une médaille vermeil ; 2<sup>e</sup> prix, une médaille argent ; 3<sup>e</sup> prix, une médaille bronze.*

*Deuxième série (yachts n'excédant pas 10 tonneaux). — 1<sup>er</sup> prix, une médaille vermeil ; 2<sup>e</sup> prix, une médaille argent ; 3<sup>e</sup> prix, une médaille bronze.*

**OBSERVATIONS.** — Tous les prix indiqués au présent programme seront distribués quel que soit le nombre de partants.

Toutefois, s'il n'y a qu'un seul partant dans une course, celui-ci n'aura droit au prix que s'il a effectué le parcours dans un laps de temps réel, moindre que celui employé par le premier arrivant de la série suivante.

Les yachts devront produire, lors de leur inscription, un certificat de jauge de course conformément au règlement de l'Union des Yachts Français (formule 1892).

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Société, 7, boulevard de la Condamine, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'au 19 mars à midi.

Ces inscriptions devront être faites sur des imprimés spéciaux qui seront tenus ainsi que les règlements, plans des parcours et instructions à la disposition des coureurs.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée du montant du droit d'entrée, elle pourra être faite par lettre ou télégramme et régularisée ensuite avant le commencement de la course.

Tout engagement doit être fait par écrit et contenir :

- 1<sup>o</sup> Le nom du propriétaire ;
- 2<sup>o</sup> Celui du capitaine ou patron ;
- 3<sup>o</sup> Le nom du yacht ;
- 4<sup>o</sup> Les dimensions nécessaires au calcul de la jauge ou une duplicata authentique du certificat de jauge ;
- 5<sup>o</sup> Le grément du yacht ;
- 6<sup>o</sup> Son origine, la date de sa construction et son espèce, bois, fer, acier ou composite ;
- 7<sup>o</sup> Un engagement d'honneur de n'avoir recours à la juridiction des tribunaux pour aucune contestation pouvant résulter des divers incidents de la course, et en conséquence, de signer, le cas échéant, la formule d'arbitrage amiable.

Un propriétaire de yachts peut en engager plusieurs, mais il n'a le droit d'en faire courir qu'un seul dans une même série.

**Droits d'entrée.** — 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séries, 50 fr. ; 6<sup>e</sup> série, 30 fr. ; 5<sup>e</sup> série, 20 fr. ; 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries, 8 fr. ; 2<sup>e</sup> série, 5 fr. ; 1<sup>re</sup> série, 3 fr. ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, 3 fr.

Ne seront admis dans ces courses que les yachts n'ayant pas, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1895, pris part en France, à une course donnée sous l'empire d'une jauge autre que celle du Congrès de 1892.

La Société des Régates de Monaco nous informe que des cours de solfège et d'instruments à vent auront lieu gratuitement deux fois par semaine dans ses locaux.

Les adhérents sont priés de se faire inscrire au siège de la Société le matin, de 11 heures à midi, et le soir, de 6 heures à 7 heures.

Nous apprenons avec plaisir le succès d'un artiste, enfant de Monaco, M. Jean Arnaud, qui vient de débiter sur la scène du Grand-Théâtre de Lille comme seconde basse.

M. Arnaud a tenu, dans *Carmen*, le rôle du lieutenant qui lui a valu les suffrages flatteurs de l'auditoire.

La Estudiantina Monégasque, dans sa réunion du 13 janvier, a renouvelé son bureau, qui est ainsi composé :

*Président, M. Bernard Treglia.*  
*Vice-Président, M. Parriot père.*  
*Secrétaire, M. Ampugnani.*  
*Trésorier, M. Faraldo.*  
*Commissaires : MM. Verneti, Martini, Cavagnero et Ginocchio.*

Dans son audience correctionnelle du 11 janvier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

François Valenti, 68 ans, manœuvre, 6 jours de prison pour mendicité ;  
 Charles Moser, cuisinier, 46 ans, et Alexandre

Stribick, mouleur en fonte, 32 ans, 15 jours chacun d'emprisonnement pour mendicité en réunion ;

Et le 14, il a condamné à 15 jours de prison pour mendicité, le nommé Antoine Béraud, garçon boucher.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

PREMIÈRE SÉRIE

CONCOURS PRÉPARATOIRES

*Mercredi 12 janvier 1898*

Trente-deux tireurs ont pris part au *Prix des Citronniers* qui a été gagné par M. Roberts, 13/14, battant M. Bianco, 12/14, deuxième ; M. Queirolo, 9/10, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Mieville, Carrara, Galfon et Marconcini.

*Samedi 15 janvier*

Quarante-quatre tireurs ont pris part au *Prix des Oliviers*, qui a été gagné par M. Roberts, 12/12 ; baron de Montpellier, 11/12, deuxième ; MM. Vatson et Carrara, 10/11, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le comte de Robiano et Asti.

*Mardi 18 janvier : Prix des Mandariniers, 1,000 francs.*

*Mercredi 19 janvier : Prix des Palmiers (handicap), 1,000 francs.*

*Vendredi 21 janvier : Prix des Amandiers (handicap), 1,000 francs.*

**GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX**

*1<sup>er</sup> jour — Lundi 24 janvier*

**GRANDE POULE D'ESSAI**

2,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à une poule de 100 francs chaque.

*2<sup>e</sup> jour — Mardi 25 janvier*

**PRIX D'OUVERTURE**

3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 francs d'entrée.

*3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jours — Vendredi 28 et samedi 29 janvier*

**GRAND PRIX DU CASINO**

Un objet d'art et 20,000 francs, ajoutés à 200 francs d'entrée.

*5<sup>e</sup> jour — Lundi 31 janvier*

**PRIX DE MONTE CARLO**

(GRAND HANDICAP LIBRE)

3,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 francs d'entrée.

*6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> jours — Mercredi 2 et jeudi 3 février*

**SIXIÈME CHAMPIONNAT TRIENNAL**

5,000 francs et une médaille d'or, ajoutés à 100 francs d'entrée.

*8<sup>e</sup> jour — Samedi 5 février*

**PRIX DE CONSOLATION**

Une médaille d'or et 1,000 francs.

**CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE**

A l'occasion des Courses qui doivent avoir lieu à Nice les 20, 23 et 26 janvier, les gares qui émettent normalement, en vertu du tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, des billets d'aller et retour pour Nice, les délivreront, sans changement de prix, du 13 au 25 janvier inclusivement, avec coupons de retour valables jusqu'au dernier train de la journée du 27 janvier.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

**Nice.** — Nous donnons ci-après le résultat des courses :

*Première journée — Vendredi 14 Janvier*

**PRIX BLONDIN**, steeple chase à réclamer. — 1<sup>er</sup> Virgile ; 2<sup>e</sup>, Mesnil Jean ; 3<sup>e</sup>, Savoyard.

**PRIX DE MONTE CURLO**, grande courses de haies handicap. — 1<sup>er</sup>, Gagny-Blandy ; 2<sup>e</sup>, Ramier ; 3<sup>e</sup>, Roi de Thulé.

**PRIX MASSÉNA**, course de haies. — 1<sup>er</sup>, Handicap-Jarnicoton ; 2<sup>e</sup>, Brahma ; 3<sup>e</sup>, Quickly.

*Deuxième Journée — Lundi 17 Janvier*

**PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL**, course de haies. — 1<sup>er</sup>, Méphisto ; 2<sup>e</sup>, Aricie ; 3<sup>e</sup>, Amourette.

**GRAND PRIX DE MONACO** (steeple chase handicap, 40,000 fr.) — 1<sup>er</sup>, La Belle-Féronnière ; 2<sup>e</sup>, Ladlock ; 3<sup>e</sup>, Quettehou.

**PRIX DES ALPES-MARITIMES**, course de haies handicap. — 1<sup>er</sup>, Rectitude ; 2<sup>e</sup>, Gardénia ; 3<sup>e</sup>, Chocolat.

**LETRES PARISIENNES**

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Les vieux habitués du Boulevard sont dans la désolation. Le lieu favori de leurs promenades se transforme. Ils ont vu successivement disparaître le café Tortoni, Bréban, le café de Madrid, mille autres endroits où ils avaient coutume de se réunir ; ils ont vu la bière se substituer au moka. Le café Riche, lui-même, qui cependant s'était transformé, ferme à son tour. De grandes affiches manuscrites annoncent qu'il ne rouvrira qu'en 1899. Enfin — dernier coup du sort ! — La Librairie-Nouvelle, où se réunissaient autrefois Aubryet, Gustave Claudin, Paul de Saint-Victor, Aurélien Scholl, se déplace. Elle ne quitte pas le boulevard des Italiens, mais elle s'en va un peu plus loin.

Paris est appelé à changer de physionomie. C'est la loi résultant de l'introduction d'habitudes nouvelles. Faut-il s'en plaindre ? Peut-être. Car les tramways nous envahissent. Ce qui n'a rien, d'ailleurs, de comparable à l'invasion des Barbares. Depuis plusieurs jours déjà, une enquête est ouverte, à la mairie du deuxième arrondissement, sur le projet d'établissement du terminus du tramway de Noisy-le-Sec, à l'intersection des rues du Quatre-Septembre, Louis-le-Grand et de Hanovre. De très nombreuses protestations se sont produites et ont réuni plusieurs centaines de signatures.

Il est certain que la rue du Quatre-Septembre est déjà encombrée et que la circulation y est extrêmement difficile ; un tramway électrique avec de véritables trains, tels que ceux que nous voyons fonctionner près de la gare Saint-Lazare, rendra certainement la circulation à peu près impraticable. Mais la vie moderne a ses exigences ; il faut les subir. La nouvelle ligne doit relier la rive gauche de la Seine avec Créteil, Maisons-Alfort et autres localités de grande banlieue. Je ne vois pas de mal à cette conjonction. Il est dans la destinée de Paris de rayonner chaque jour davantage, et si la grand-ville veut étendre son influence jusqu'à Créteil ou à Bonneuil, il n'y a rien à dire.

×

Au moment où ferment les petites boutiques du Jour de l'An, après avoir fait de belles recettes, le Parlement vient de rentrer et les députés, qui songent aux prochaines élections, ne s'abandonnent plus que par le salut des Trappistes : « Frère il faut mourir ! » Elle aura des derniers moments agités, si l'on en juge par les incidents de cette semaine.

×

On se préoccupe de la « question de l'Opéra-Comique. » Le temple du « genre éminemment français » sera réouvert à ses fidèles, sur l'ancien emplacement, au mois de juillet prochain. L'Etat vient enfin de dénoncer à la ville de Paris le bail pour la location du théâtre provisoire de la place du Châtelet. L'ancien théâtre des Nations va être vacant et je serais bien surpris si on ne voyait prochainement renaître la « question du Théâtre-Lyrique Municipal ». Car il y a des questions, qui n'étant jamais résolues peut-être parce qu'elles sont insolubles, fournissent périodiquement de la « copie » aux chroniqueurs dans l'embaras.

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir, le Ministre des Beaux-Arts vient de nommer M. Albert Carré, directeur du Vaudeville, comme successeur de M. Léon Carvalho.

M. Vinentini, actuellement directeur du Grand-Théâtre de Lyon, lui est adjoint avec le titre de « directeur de la scène », ainsi que M. Messenger, avec celui de « directeur musical ».

On remarquera ce dernier titre accordé à M. Messenger. Il a été choisi par une délicate attention, afin de bien prouver à deux excellents serviteurs de notre seconde scène lyrique. — MM. Danbé et Luigini, les remarquables chefs d'orchestre que tout le monde connaît, — que leur situation reste intacte et que c'est seulement un bon musicien de plus qui entre dans la maison en la personne de M. Messenger.

Le nouveau directeur, M. Albert Carré, est un jeune, bien qu'il compte déjà des années de succès comme directeur de théâtre. Quarante-cinq ans à peine ; quinze ans de direction. Mais, au physique, M. Carré n'a pas quarante ans.

Il débuta dans la carrière comme comédien. Sorti tout jeune du Conservatoire, avec un prix de comédie, gagné dans la classe de Bressant, Albert Carré fit ses premières armes à ce même théâtre du Vaudeville, dont il était hier encore le directeur. Il avait à ce moment pour directeurs MM. Raymond Deslandes et Bertrand, — ce dernier, frère de M. Bertrand, co-directeur actuel de l'Opéra.

Quels sont les projets de M. Carré en prenant la direction de l'Opéra-Comique ?

Il les a révélés au *Figaro*. Il tient à faire connaître le plus possible d'œuvres nouvelles et de compositeurs nouveaux, étrangers à l'occasion, mais surtout français. Il fondera, à l'Opéra-Comique, ce qui existe partout à l'étranger : une école de chœurs. Il montera d'abord *Louise*, de M. Charpentier. Ajoutons que pour sa commandite, qui est de 1,200,000 francs, M. Carré ne s'est adressé qu'à des personnalités du monde élégant, ce qui lui permet un noyau d'abonnés de choix, et de superbes salles, les jours de gala, à l'Opéra-Comique.

Au résumé, la nouvelle direction s'annonce sous les couleurs les plus favorables. Sans parti-pris d'écoles et, tout en respectant les droits acquis du vieux répertoire, l'Opéra-Comique va enfin nous donner du nouveau.

Voilà un excellent programme et nous comprenons que M. Rambaud n'ait pas hésité à choisir M. Carré parmi de nombreux concurrents, dont plusieurs, comme M. Capoul, pour ne citer que lui, ne manqueraient ni de mérite, ni de compétence. Peut-être, cet excellent artiste obtiendrait-il une consolation en devenant directeur du théâtre Lyrique Municipal, appelé à faire de belles recettes en 1900, lors de l'Exposition.

×

Le Bœuf gras paraît menacé de disparaître... au moins jusqu'en 1900.

Le dimanche gras tombe cette année le 20 février. Il restera donc à peine un mois pour étudier et construire les chars. Aucune décision n'est encore prise. On se heurte à une question de budget.

Une subvention du Conseil municipal serait indispensable pour la réussite de cette fête populaire, ainsi que le disait récemment l'un des membres du comité, M. Perreau.

« Qu'on nous garantisse les dépenses jusqu'à 120,000 fr. et je suis prêt à recommencer. Sinon, non ! »

« Le Conseil municipal nous a accordé l'autre jour 25,000 francs ; c'est insuffisant pour une fête qui doit durer trois jours ; elle rapporte à l'octroi plus de 100,000 francs, on pourrait donc, sans inconvénient, se montrer un peu plus généreux. »

M. Muzet, président du comité des fêtes du commerce et de l'industrie, manifeste les mêmes craintes :

« Toutes les fêtes en plein air coûtent cher et rapportent peu. C'est pourquoi, dans le programme élaboré par notre comité et qui n'a pu être exécuté en entier, nous faisons, aux fêtes dans la rue, succéder des représentations de gala ou de carrousels ; l'ensemble pouvait être satisfaisant.

« Je doute donc que nous nous chargions d'organiser une promenade du Bœuf gras. »

L'intrépide Zioller est mort. On a mis en avant les noms de Mill-Oller et Marguery.

Le premier ne paraît pas disposé à accepter ce mandat, quant au second, il semble aussi vouloir se tenir à l'écart.

« J'ai été échaudé une fois, disait-il, ces jours-ci à M. Quintin-Bauchard ; ça m'a servi de leçon, et, à moins qu'un crédit supplémentaire ne soit voté, je suis résolu à rester tranquille sous ma tente. »

Donc, le Bœuf gras ne sortira pas cette année des pâturages de la Normandie.

×

A défaut, nous pourrions, en ce temps de carnaval, contempler d'autres animaux moins gros, mais très pittoresques.

Jadis la belle M<sup>me</sup> Musard, rééditant une mode plus tragiquement portée par Cléopâtre, parut un soir à l'Opéra ayant aux poignets deux petites couleuvres vivantes. On a essayé, mais sans succès, il y a quelques années, de remettre à la mode cette parure d'un nouveau genre.

Actuellement, c'est la tortue « endiamantée » qui triomphe. Mais, avant peu, elle sera, dit-on, remplacée par le pyrophore, un très joli insecte dont le coloris est inimitable.

Cet insecte, que l'on trouve à Cienfugos (Cuba) et à Vera-Cruz, joue un grand rôle dans les élégances féminines de New-York et on voudrait l'acclimater en Europe.

Attendons-nous, — tout arrive, — au règne prochain de l'araignée dans le plafond.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco qui désireraient user de leur droit de souscrire aux obligations dont la création a été autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 11 Janvier 1898, sont priés de s'adresser à M. le Directeur Général de la Société à Monaco, qui leur communiquera toutes les indications nécessaires.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco, les vingt-cinq août et vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré :

Monsieur Jean ANDREI, agent de police, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, a acquis de :

1<sup>o</sup> Monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco ;

2<sup>o</sup> Madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA ;

3<sup>o</sup> Madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ;

4<sup>o</sup> Monsieur le Chevalier Eugène DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco ;

5<sup>o</sup> Madame Marie-Agnès-Jeanne-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur Emile PRIERI, capitaine au 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Nice ;

6<sup>o</sup> Madame Marie-Bénédicte-Isabelle-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur Raphaël-Félix-Eugène-Constantin-Jean-Baptiste-Paul DE ROCCA-SERRA, capitaine au 24<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, chevalier de la Légion d'honneur, avec lequel elle demeure à Villefranche-sur-Mer ;

7<sup>o</sup> Madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant, avec lequel elle demeure à Monaco ;

8<sup>o</sup> Madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable, avec lequel elle demeure à Monaco ;

9<sup>o</sup> Monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, et madame Lucie GIRARD, son épouse, demeurant ensemble à Monaco ;

10<sup>o</sup> Monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, propriétaire, demeurant à Monaco ;

Ayant aussi élu domicile à Monaco, en l'étude dudit M<sup>e</sup> BLANC, notaire.

Une parcelle de terrain de la contenance de deux cent huit mètres carrés, sise à Monaco, quartier de la Condamine, au lieu dit jardin de Millo, portée au plan cadastral sous partie du numéro 150 de la section D, et confinant : au nord à M. Paul Oneglia, à l'est à madame la marquise Zurla et monsieur Emmanuel Gastaud, à l'ouest à la rue des Marchés, et au midi à monsieur Emmanuel Gastaud.

Cette acquisition a été faite au prix de douze mille quatre cent quatre-vingt francs..... 12.480 fr.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 61, n<sup>o</sup> 13, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Pour extrait :

Signé : A. BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Marie-Elisée DEMOUSTIER, agent de change, demeurant à Lyon, quai de la Pêcherie, n<sup>o</sup> 2, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, a acquis de monsieur le chevalier Eugène-Louis-Désiré DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, élevée sur la rue de Millo et rue du Marché,

d'un rez-de-chaussée et quatre étages avec mansardes ; et sur la place d'Armes, d'un rez-de-chaussée prenant accès sur la galerie ; deux étages et mansardes, caves sous le tout, avec le terrain en dépendant, d'une superficie de cent cinquante-neuf mètres quatre-vingt dix décimètres carrés environ, confinant au nord à la rue de Millo, à l'est à la rue des Marchés (ces deux rues ainsi dénommées provisoirement), au midi à un escalier et à l'ouest à monsieur Laurent Bellando, portée au cadastre sous le n<sup>o</sup> 325. section B.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de soixante-quinze mille francs, contrat en mains.

Une expédition dudit contrat transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-deux décembre dernier (1897), volume 62, numéro 18 a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le 17 janvier 1898.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, ce dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

(Signé) L. VALENTIN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, monsieur Pierre PAGNANI, négociant, et madame Joséphine VATRICAN, son épouse, demeurant ensemble à Nice, rue Victor, n<sup>o</sup> 26, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, ont acquis de monsieur Joseph-Césarien LEFRANC, négociant, et madame Charlotte-Frédérique-Rosalie MICHELIS, son épouse, demeurant ensemble à Nice, rue Lunel, n<sup>o</sup> 14, une maison d'habitation située à Monaco, quartier des Moulins, dénommée « Maison Joseph Lefranc », précédemment connue sous le nom de « Villa Alleyson », élevée en partie sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec terrasse et jardin, portée au cadastre sous les numéros 280, 281 et 282 de la section D ; le tout d'une superficie d'environ deux cents mètres carrés, confinant de l'est à la villa de mademoiselle Lefranc, du midi à la propriété Blot, de l'ouest au passage Grana et du nord à la propriété Masson,

Moyennant le prix principal de vingt-cinq mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, volume 62, n<sup>o</sup> 22, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur le même jour.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 11 janvier 1898.

Pour extrait,

(Signé) : L. VALENTIN.

M. Bodem étant appelé hors de la Principauté pour des motifs personnels a l'honneur d'informer le public qu'il ne fait plus partie de la Société *Reynier, Bodem et C<sup>ie</sup>*.

La raison sociale de l'Agence Vélocipédique, avenue de la Costa (Grand Hôtel) est : *Reynier et C<sup>ie</sup>*.

Cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat  
place d'Armes, à Monaco

### VENTE DE BIENS DE FAILLITE

Il sera procédé le quatorze février mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, jour de lundi, à neuf heures et demie du matin, à l'audience du Tribunal Supérieur de Monaco, séant au Palais de Justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, devant M<sup>e</sup> Eliacin PLANTIF, juge commis, des immeubles ci-après désignés dépendant de l'actif de l'Union des créanciers du sieur Emmanuel ISOUARD qui était entrepreneur à Monaco, en état de faillite.

PREMIER LOT :

Une Maison sise à la Condamine, Principauté de Monaco, rue de la Colle, n° 1, figurant au plan cadastral sous le n° 139 de la section A, pour une contenance d'un are soixante-douze centiares.

Elle est élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et caves, avec cour sur le derrière et hangars en maçonnerie y construit. Le premier étage comprend un appartement de deux chambres, bureau et cuisine, eau et gaz, water-closets sur la terrasse. Au deuxième étage, quatre pièces, une cuisine, un cabinet, les water-closets, eau. Aux mansardes, trois appartements d'une chambre et d'une cuisine chacun, eau. Au rez-de-chaussée grand atelier de menuiserie. Dans la cour, terrasses et constructions en bois, le tout desservi par un escalier prenant son entrée dans la rue de la Colle, et confrontant au nord à la rue de la Colle; au midi, à MM. Fontana et Gamba; à l'est, aux mineurs Gaziello et à l'ouest aux héritiers Lazermé ou leurs ayants droit.

Mise à prix fixée par le jugement, quarante mille francs, ci..... 40,000 fr.

DEUXIÈME LOT :

Une construction servant d'entrepôt pour les matériaux, sise à Monaco, boulevard Charles III, portée au plan cadastral, quartier des Salines, sous le n° 37 de la section A, pour une contenance de huit ares, comprenant hangar, écurie, magasins, forge, quatre pièces et cuisine, jardin planté d'orangers, mandariniers et vignes. La dite propriété confrontant au sud à la grande route de Nice à Monaco, boulevard Charles III; à l'est, Louis Aureglia et les héritiers de François Aureglia; à l'ouest, à un sentier longeant le mur est du cimetière, et au nord, monsieur Lamboglia.

Mise à prix fixée par le jugement, trente mille francs, ci..... 30,000 fr.

TROISIÈME LOT :

Une parcelle de terrain à bâtir, située à Monaco, boulevard de l'Ouest, lieu dit Moneghetti, portée au plan cadastral sous partie du n° 435 de la section B pour une superficie de quatre ares et confrontant de l'est, à monsieur Zanolli, du nord à monsieur Delpit, du midi au boulevard de l'Ouest, et de l'ouest au chemin de la Turbie.

Mise à prix fixée par le jugement : dix mille francs ci..... 10,000 fr.

QUATRIÈME LOT :

Une Maison dite Villa Raphaël, sise à Monaco, quartier des Moulins Inférieurs, lieu dit à Monte Carlo, et figurant au plan cadastral sous partie des numéros 267 section D et 126 section E. Ladite propriété formant un seul corps élevé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, comprenant cinq pièces chacun, et flanquée à l'angle nord, d'une tourelle dont la partie supérieure est élevée d'un mètre au-dessus de la corniche. Les deux étages sont ornés chacun d'un balcon sur le midi, et les façades sont percées à chaque étage de trois fenêtres au sud, d'une seule à l'est, de deux à l'ouest et de deux au nord, non compris les ouvertures pratiquées à la tourelle. Une petite bande de terrain entoure la villa et occupe avec l'emplacement de la maison une superficie de cent quatre-vingt-dix-neuf mètres vingt décimètres carrés. Un escalier pratiqué à l'ouest le long du mur séparant la propriété Masson ci-après désignée, donne accès à la villa Raphaël, par la ruelle passant au sud. Le tout confronte au nord, sur une longueur de quinze mètres aux terrains élevés, des héritiers de madame veuve Warnier, née Grana, dont la propriété est séparée par un mur de soutènement en maçonnerie, mitoyen entre les deux héritages, au sud à une ruelle innommée sur laquelle la villa Raphaël placée en contre haut a une façade de quinze mètres soixante-quinze centimètres; à l'est au terrain de madame veuve François Grana, séparée par un mur de treize mètres cinquante centimètres, et à l'ouest aux terrains Masson, séparés également par un mur de treize mètres cinquante centimètres.

Mise à prix fixée par le jugement : vingt mille francs ci..... 20,000 fr.

Cette vente est poursuivie par M<sup>e</sup> RAYBAUDI, Lazare-Sixte, greffier en chef du Tribunal Supérieur, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, en sa qualité de Syndic et au nom de l'Union des Créanciers de la faillite dudit sieur Emmanuël ISOUARD et a été autorisée par un jugement

du Tribunal Supérieur du dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure Civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit par M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat poursuivant la vente.

Signé : E. BARDOLET.

Enregistré à Monaco, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit. F<sup>o</sup> 66, V<sup>o</sup> C. 2, reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Prendre connaissance du cahier des charges au greffe du Tribunal Supérieur, où il est déposé.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement du 18 janvier courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré en état de faillite le sieur Théodore MASSA, boucher à Monte Carlo, et a fixé provisoirement à ce jour l'ouverture de ladite faillite.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile du failli et le dépôt de sa personne dans la maison d'arrêt de cette ville ont été ordonnés.

M. le Vice-Président Treppoz a été nommé Juge-Commissaire et M. Auguste Cioco, Syndic provisoire de ladite faillite.

Le Greffier en Chef, RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 16 janvier 1898

NICE, yacht à vap. Eros, fr., c. Dejoie, sur lest.  
BEAULIEU, yacht à vap. Grâce-Darling, angl., c. James, id.  
SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Rival, sable.

Départs du 2 au 16 janvier

SAINT-TROPEZ, b. Tante, fr., c. Rival, sur lest.  
BEAULIEU, yacht à vap., Grâce-Darling, angl., c. James, id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

— « A LOUER » —

A MONACO-VILLE

UN PETIT APPARTEMENT MEUBLÉ

Eau et Cabinet dans la maison

S'adresser au Bureau du Journal

LEÇONS ET COURS  
POUR JEUNES FILLÉS

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D<sup>r</sup> L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES  
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D<sup>r</sup> Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 2 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Janvier 1898	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
10	763.5	763.2	763.2	764.1	764.9	12.5	13.2	13.2	12.1	12.2	78	S E faible	Couvert, pluie
11	767.5	767.2	767.1	767.8	768.2	12.2	13.6	13.2	12.2	11.8	71	Calme	Beau
12	770.2	769.8	769.2	769.3	770.2	12.1	14.2	13.8	12.8	12.3	65	id.	id.
13	770.8	771.2	769.9	770.1	770.7	13.2	13.5	13.1	13.2	12.8	72	S E fort	Variable
14	769.8	770.2	769.1	769.2	869.2	14.2	15.6	15.2	14.2	13.4	70	id.	id.
15	770.3	770.8	771.2	771.2	772.2	13.2	14.2	13.5	11.3	11.3	68	id.	id.
16	772.8	773.9	773.2	772.2	773.2	11.2	13.2	11.8	10.5	10.2	71	S E faible	Beau
DATES		10	11	12	13	14	15	16					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	13.2	13.8	14.2	13.6	15.6	14.5	13.2			Pluie tombée : 2 <sup>mm</sup> , 3	
		Minima	10.2	11.2	11.2	11.8	12.2	11.2	9.7				